

EDUCATEUR SPECIALISE

Métier et Formation

EDUCATEUR SPECIALISE

L'éducateur spécialisé concourt à l'éducation d'enfants et d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant un handicap, des troubles du comportement ou qui ont des difficultés familiales, scolaires, ou d'insertion. Par le soutien qu'il apporte et par les projets qu'il élabore, il aide les personnes en difficulté à restaurer ou à préserver leur autonomie, à développer leurs capacités de socialisation, d'intégration et d'insertion. L'objectif : les valoriser par le biais d'activités socio-éducatives (sorties, ateliers, soutien scolaire...). Il favorise également les actions de prévention. Son intervention se situe aussi bien dans le champ du handicap, de la protection de l'enfance, de l'insertion sociale et professionnelle, de la prévention spécialisée. Il est également de plus en plus appelé à intervenir dans le cadre de projets de développement local.

L'éducateur spécialisé exerce son activité dans des établissements spécialisés publics ou privés.

En internat, il accompagne un groupe de jeunes, hors du temps scolaire, pour les repas, la veillée et au moment du coucher.

En externat, il s'occupe d'adolescents toute la journée, en collaboration avec les enseignants.

En foyer d'accueil et d'hébergement, il organise la vie quotidienne des jeunes travailleurs ou des mères célibataires, et les aide à surmonter leurs difficultés.

Dans tous les cas, il collabore avec d'autres professionnels qui participent à l'action éducative et sociale : psychologues, enseignants, assistants de service social, magistrats, rééducateurs...

Les horaires de l'éducateur varient selon le lieu où il exerce. En internat, ils sont généralement réguliers, avec des permanences la nuit et certains week-end. En milieu ouvert, ils sont irréguliers et varient selon l'employeur.

DES APTITUDES

Souvent confronté à des situations dramatiques et complexes, l'éducateur spécialisé doit être doté d'un certain nombre d'aptitude. Pour s'engager dans la formation et pour exercer ce métier, 7 aptitudes ont été définies par les professionnels :

- . une grande attention aux problèmes sociaux et humains,
- . la capacité à travailler en équipe,
- . la créativité,
- . le sens des responsabilités
- . l'engagement personnel
- . une capacité d'écoute
- . un solide équilibre psychologique

Il doit aussi se montrer persévérant tout en se montrant souple et ferme dans ses décisions.

LA FORMATION

1) Conditions d'admission

● Les candidats qui souhaitent suivre la formation préparant au Diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé doivent être titulaire soit :

- du baccalauréat ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ;
- de l'un des examens spéciaux d'entrée dans les universités (D.A.E.U.) ;
- d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au niveau IV du RNCP ;
- du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique (DEAMP) ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) et avoir exercé 5 ans dans l'emploi correspondant.

- Les candidats qui n'auraient aucun des diplômes mentionnés peuvent néanmoins se présenter aux épreuves d'admission à l'entrée en formation à condition d'avoir réussi l'examen de niveau organisé par les DRJSCS.

Dans tous les cas, les candidats devront réussir les épreuves d'admission organisées par chaque établissement de formation (voir en annexe « Les épreuves de sélection »).

2) Durée et contenu des études

La formation se déroule sur 3 années scolaires. Elle est structurée en modules de formation, valorisés en crédits ECTS (180 ECTS au total) et répartis sur six semestres. Elle comprend, en alternance :

● **1450 h de formation théorique :**

- DC1 : accompagnement social et éducatif spécialisé (450 h ; 62 ECTS)
- DC2 : conception et conduite de projet éducatif spécialisé (500 h ; 64 ECTS) :
 - . participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé (300 h)
 - . conception du projet éducatif spécialisé (200 h)
- DC3 : communication professionnelle en travail social (250 h ; 27 ECTS) :
 - . travail en équipe pluridisciplinaire (125 h)
 - . coordination (125 h)
- DC4 : implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles (250 h ; 27 ECTS)
 - . implication dans les dynamiques institutionnelles (125 h)
 - . travail en partenariat et en réseau (125 h)

● **15 mois de stage pratique (2100 h)**

3) Modalités particulières : VAE et apprentissage

Le diplôme est accessible par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (les dossiers sont à retirer auprès des Rectorats).

Cette formation est également possible par la voie de l'apprentissage. Au niveau de la région Bretagne, la formation se déroule à l'IRTS de Rennes, en partenariat avec le CFA de l'ARFASS de Saint-Brieuc.

Les conditions pour entrer en apprentissage :

- . avoir plus de 18 ans et moins de 26 ans à la signature du contrat d'apprentissage,
- . être titulaire du bac ou du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires) ou avoir passé avec succès l'examen de niveau mis en place par les DRJSCS,
- . avoir satisfait aux modalités de sélection,
- . avoir trouvé un employeur.

Différents cas de figure peuvent se présenter en Bretagne :

- **Cas 1** : vous avez passé les épreuves de sélection de la campagne annuelle des 3 centres de formation de la région préparant au DEES (AFPE, IRTS, ITES), et vous êtes sur la liste d'aptitude : vous devez trouver un employeur qui accepte de vous recruter comme apprenti.
- **Cas 2** : vous avez passé avec succès les épreuves de sélection de la campagne annuelle, le CFA de l'ARFASS peut (avec votre autorisation) communiquer vos coordonnées en vue d'un recrutement à un employeur potentiel.
- **Cas 3** : vous avez trouvé un employeur mais vous n'avez pas passé les épreuves de sélection organisées par les 3 centres de formation de Bretagne : une épreuve spécifique pourra vous être proposée par l'IRTS, sur demande expresse de votre employeur auprès du CFA.
- **Cas 4** : vous êtes inscrit sur la liste d'aptitude d'un centre de formation en travail social adhérent au GNI (Groupement national des IRTS) et vous avez trouvé un employeur, votre inscription peut être étudiée par l'IRTS et le CFA de l'ARFASS sur demande de votre employeur.

Rémunération de l'apprenti :

Dans un établissement privé associatif (adhérent de la branche sociale et médico-sociale)

	18/20 ans	21 ans et plus
1 ^{ère} année	50 % du SMIC	65 % du SMIC
2 ^{ème} année	60 % du SMIC	75 % du SMIC
3 ^{ème} année	70 % du SMIC	85 % du SMIC

Dans un établissement public

	18/20 ans	21 ans et plus
1 ^{ère} année	61 % du SMIC	73 % du SMIC
2 ^{ème} année	69 % du SMIC	81 % du SMIC
3 ^{ème} année	85 % du SMIC	98 % du SMIC

Pour en savoir plus : CFA de l'ARFASS
12, rue du Vau-Méno
22 000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 75 46 79
<http://www.arfass.com>

4) Allègements de formation

A la demande du candidat, des **allègements de formation** peuvent être accordés dans la limite de :

- **des 2/3 de la durée de la formation**, aux personnes titulaires :
 - d'une licence ou d'un titre admis en équivalence ;
 - d'un diplôme universitaire de technologie (DUT), mention carrières sociales ;
 - d'une attestation de réussite à la formation dispensée par le Centre National de Formation et d'Etudes (CNFE) de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ;
 - du diplôme d'Etat d'infirmière ou de puéricultrice.

● **d'1/3 de la durée de la formation**, aux personnes titulaires :

- d'un diplôme Bac+2 ;
- du Diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale (DETISF) ou du diplôme d'Etat de moniteur éducateur (DEME) ;
- du Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique (DEAMP) ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) et ayant exercé cinq ans dans l'emploi correspondant.

5) Dispense de domaines de formation et de certification

Les candidats titulaires d'un diplôme de niveau III de travail social sont dispensés des domaines de formation 3 et 4 et des épreuves de certification correspondantes ;

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les candidats titulaires du Diplôme d'Etat de Moniteur éducateur (DEME) justifiant de 2 ans de pratique sont dispensés du domaine de formation 1 et des premières parties des domaines de formation 2, 3 et 4 et des épreuves de certification correspondantes.

Pour plus d'information, s'adresser à le DRASS de votre région ou à l'établissement de formation préparant au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisée le plus proche.

6) Un diplôme

La formation est sanctionnée par le DEES (Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé) délivré conjointement par le ministère de l'éducation nationale et le ministère des solidarités et de la cohésion sociale. Par arrêté du 25 août 2011, l'obtention du DEES donne dorénavant lieu à l'attribution de 180 crédits européens (ECTS). L'examen final comprend 4 épreuves :

- DF1 - Dossier de pratique professionnelle
- DF2 - Présentation et soutenance d'un mémoire
- DF3 - Entretien à partir d'un journal d'étude clinique
- DF4 - Epreuve écrite sur les dynamiques institutionnelles.

Des évaluations sont également organisées en cours de formation.

7) La formation en IUT

Les Instituts Universitaires de Technologies (IUT) de Grenoble, Tourcoing, Cholet, Evreux et Paris XIII (Bobigny ; depuis la rentrée 2011) préparent au DUT Carrières sociales option Education spécialisée. Les IUT de Grenoble, de Tourcoing et d'Evreux préparent également au Diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé (DEES). Ce dernier diplôme est indispensable pour exercer la profession d'Educateur spécialisé.

L'admission se fait sur dossier et sélection propre à chaque IUT pour les titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent. L'inscription en première année d'IUT se fait par Internet, sur le **site « admission post-bac »** du **20 janvier au 20 mars 2012** (ouverture du site d'**information** le **1^{er} décembre 2011** : www.admission-postbac.fr).

Les études durent 3 ans. Pendant les deux premières années, les étudiants suivent le cursus du DUT. Les étudiants qui envisagent de poursuivre en 3^{ème} année la préparation au DEES doivent suivre les enseignements préparatoires à ce diplôme en 1^{ère} et 2^{ème} année du DUT et ils doivent effectuer au cours de ces deux années 8 mois de stage en éducation spécialisée et un stage d'un mois hors du champ de l'éducation spécialisée. A l'issue de l'obtention du DUT, ces étudiants doivent avoir l'accord du jury d'admission en 3^{ème} année. Les étudiants désireux de s'inscrire à l'IUT d'Evreux pour obtenir le DEES doivent en parallèle se présenter au concours d'entrée à l'IDS (Institut de développement social) de Canteleu (www.ids.fr ; inscriptions jusqu'au **30 novembre 2011**).

L'EXERCICE PROFESSIONNEL

1) Les employeurs

Aujourd'hui 55 000 éducateurs spécialisés exercent leur activité dans les domaines de l'action sociale ou médico-sociale. 80% d'entre eux sont employés par les associations extrêmement actives dans le champ de l'éducation spécialisée. Ils exercent aussi dans les collectivités locales (départements et communes) et divers organismes d'accueil spécialisé.

2) Les débouchés

Leurs compétences sont sollicitées :

- . en milieu ouvert : club de prévention, au sein de l'action éducative en milieu ouvert (AEMO), service aide sociale à l'enfance, centres sociaux...
- . en établissement, que ce soit en internat ou en externat : foyers de jeunes travailleurs, établissements et services d'aide par le travail (ESAT, CAT...), instituts médico-éducatifs (IME), instituts médico-pédagogiques (IMP), centres d'hébergement et de réinsertion sociale...

3) Les fonctions publiques

↳ **Dans la fonction publique hospitalière (FPH)**, les éducateurs spécialisés participent, en liaison avec les familles, à l'éducation des enfants ou adolescents en difficulté d'insertion et sont chargés du soutien des personnes handicapées, inadaptées ou en voie d'inadaptation. Ils concourent à leur insertion scolaire, sociale et professionnelle au moyen des techniques et activités appropriées. Ils travaillent notamment :

- en psychiatrie (enfant et adulte)
- en pédiatrie
- en centre médico-psychologique
- dans les foyers de protection de l'enfance

Ces postes sont accessibles sur concours :

- **Assistant socio-éducatif** (concours sur titres),
- **Cadre socio-éducatif** (concours sur titre pour les assistant socio-éducatifs justifiant de 6 ans de service dans le corps ou grade d'emploi).

↳ **Dans la fonction publique territoriale (FPT)**, les éducateurs spécialisés ont le statut de :

- **Assistant socio-éducatif territorial** (concours sur titres, avec épreuves),
- **Conseiller socio-éducatif** (concours interne sur épreuves pour les assistants socio-éducatifs territoriaux justifiant de 6 ans de service dans le corps ou cadre d'emploi et de 2 ans dans la fonction publique territoriale).

Si la majorité des éducateurs spécialisés sont employés par des associations, celles-ci peuvent cependant exercer des missions de service public par délégation du conseil général, en particulier dans toutes les structures habilitées par l'aide sociale à l'enfance, les établissements spécialisés

accueillant des personnes handicapées ou les centres d'hébergement et de réinsertion sociale. Certains CCAS emploient également des éducateurs spécialisés en fonction de leurs orientations : c'est le cas notamment lorsque le CCAS assure l'accompagnement des bénéficiaires du RMI (aujourd'hui RSA), mène des actions de prévention auprès des jeunes ou propose du soutien à la parentalité. **A noter** : les personnels des établissements de l'aide sociale à l'enfance dépendant d'un conseil général ne relèvent pas de la FPT mais de la FPH.

↳ **Dans la fonction publique d'Etat**, les éducateurs spécialisés peuvent être :

- **Educateur spécialisé dans les instituts nationaux de jeunes sourds et l'Institut national des jeunes aveugles** : concours externe sur épreuves. Les candidats admis reçoivent sur place, pendant l'année qui précède leur titularisation, une formation adaptée aux fonctions qu'ils auront à exercer. Ils y assurent principalement « *des fonctions d'éducation, de prévention et de suite des activités éducatives et parascolaires en faveur de jeunes déficients sensoriels, notamment par le développement de la communication et la compensation du handicap, l'accompagnement familial et l'intégration scolaire en milieu ordinaire, l'acquisition de l'autonomie et tout de qui concours à l'insertion sociale* » (décret du 3 juin 1994).

- **Educateur dans les établissements de la protection judiciaire de la jeunesse** (EPJJ ; ministère de la Justice) : concours sur titre. Les candidats admis suivent une formation d'un an durant laquelle ils sont en situation de fonctionnaire stagiaire.

- **Conseiller d'insertion et de probation dans les établissements de l'administration pénitentiaire** (ministère de la Justice) : concours externe sur épreuves pour l'admission à l'Ecole nationale de l'administration pénitentiaire. Les candidats reçus au concours, titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou d'assistant du service social, sont nommés directement conseillers d'insertion et de probation de 2e classe stagiaires et reçoivent une formation adaptée à leur profil professionnel au cours de leur année de stage (<http://www.enap.justice.fr>).

Pour plus d'informations consulter le dossier " travailler dans l'administration " du site : <http://www.service-public.fr>.

Trois sites pour s'informer sur les métiers de la fonction publique territoriale et consulter les offres d'emploi :

. Le site national des centres de gestion de la fonction publique territoriale, www.fncdg.com ;

. Le site de la Fédération nationale des centres de gestion de la FPT (bourse de l'emploi), <http://emploi.fncdg.com> ;

. Le site du Centre national de la fonction publique territoriale, www.cnfpt.fr.

4) La carrière / Les salaires

↳ **Dans le secteur public** :

La rémunération et la carrière dans le secteur public relèvent de textes réglementaires. **A titre indicatif**, les salaires bruts dans la fonction publique territoriale (primes non comprises) étaient, au 1^{er} février 2007 de :

. 1392 € en début de carrière

. 2416 € en fin de carrière

↳ **Dans le secteur privé** :

Les éléments de salaire et de carrières sont fixés dans le secteur privé par des conventions collectives. **A titre d'exemple**, dans la **convention collective de l'enfance inadaptée** (primes non comprise), en externat, les salaires bruts au 1^{er} février 2007 étaient de :

. 1574 € en début de carrière

. 2762 € en fin de carrière

Les évolutions de carrières

Avec de l'expérience professionnelle et une formation complémentaire, l'éducateur spécialisé peut exercer des fonctions de chef de service et de direction d'établissements (indication de salaire dans la convention collective de l'enfance inadaptée au 1^{er} février 2007) :

Chef de service éducatif (avec diplôme de niveau II soit bac+3) :

- . 2 791 € en début de carrière
- . 3 569 € en fin de carrière

Directeur d'établissement (avec diplôme de niveau I soit bac+5) :

- . 3 153 € en début de carrière
- . 4 032 € en fin de carrière

Il peut aussi se voir confier la responsabilité d'une circonscription d'action sociale, ou occuper un poste de conseiller technique (voir salaires assistant de service social).

5) Après le diplôme

Les éducateurs spécialisés qui le souhaitent peuvent poursuivre une formation supérieure en vue de préparer :

- le **DEIS** (Diplôme d'Etat d'ingénierie sociale)
- le **CAFDES** (Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale)
- le **CAFERUIS** (Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale)

Les éducateurs spécialisés peuvent également suivre une formation particulière leur permettant d'exercer comme :

- médiateur familial
- délégué à la tutelle.
- conseiller conjugal et familial.

Pour plus d'information :

. Les **DRJSCS** (voir liste ; les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sont créées en métropole depuis le 1er janvier 2010. Elles regroupent les pôles sociaux des directions régionales des affaires sanitaires et sociales (DRASS), les directions régionales de la jeunesse et des sports (DRJS) et les directions régionales de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé).

. les **centres de formation** (voir liste)

INSCRIPTIONS DANS LES ECOLES DU SECTEUR SOCIAL du GRAND OUEST

Educateur spécialisé - Rentrée 2012-2013

Région	Ecoles	Modalités d'inscription	Dates d'inscription	Dates des épreuves	Frais de sélection
BASSE NORMANDIE	I.R.T.S. Hérouville-Saint-Clair	INTERNET www.irts-bn.asso.fr	Du 3 octobre au 30 novembre 2011	Ecrit : le 14 janvier 2012 Oral : du 3 au 16 mai 2012 (une épreuve de groupe et un entretien individuel)	Ecrit : 71 € Oral : 150 €
BRETAGNE ATTENTION : pour les épreuves écrites, vous devez vous inscrire dans un seul de ces centres. La phase d'admissibilité pour l'entrée en formation d'éducateur spécialisé est identique à l'AFPE, l'IRTS de Rennes/Lorient et l'ITES de Brest/Gouesnou et se déroulera le même jour. En cas de réussite aux épreuves d'admissibilité, vous pourrez vous présenter aux épreuves d'admission dans l'un et/ou l'autre de ces centres.	I.T.E.S. Guipavas	INTERNET www.ites-formation.com	Du 3 octobre 2011 au 2 janvier 2012	Ecrit : le 21 janvier 2012 (2 épreuves : synthèse et argumentation, et projet de formation) Oral : les 14, 15 et 16 mai 2012 (une épreuve de groupe et un entretien individuel)	Ecrit : 85 € Oral : 95 €
	I.R.T.S. Lorient et Rennes	INTERNET www.irts-bretagne.fr	Du 3 octobre 2011 au 2 janvier 2012	Ecrit : le 21 janvier 2012 (2 épreuves : synthèse et argumentation, et projet de formation) Oral : le 12 mai 2012 (une épreuve de groupe et un entretien individuel)	Ecrit : 85 € Oral : 95 €
	A.F.P.E. Bruz et Saint-Brieuc	INTERNET www.afpe.org	Du 3 octobre 2011 au 2 janvier 2012	Ecrit : le 21 janvier 2012 (2 épreuves : synthèse et argumentation, et projet de formation) Oral : 9, 10 et 11 mai 2012 (une épreuve de groupe et un entretien individuel)	Ecrit : 85 € Oral : 95 €

Région	Ecoles	Modalités d'inscription	Dates d'inscription	Dates des épreuves	Frais de sélection
HAUTE NORMANDIE	I.D.S Canteleu	INTERNET www.ids.fr	Du 7 octobre au 30 novembre 2011	Ecrit : le 7 janvier 2012 (2 épreuves : synthèse et compréhension à partir d'un document audio ou vidéo ; dissertation sur un sujet d'actualité) Oral : Du 19 mars au 11 mai 2012 (une épreuve de groupe et un entretien individuel)	Ecrit : 70 Oral : 123 €
	I.F.E.N Le Havre	INTERNET www.ifen-formation.com	Du 30 septembre au 11 décembre 2011 (date limite de dépôt du dossier)	Ecrit : le 28 janvier 2012 (épreuve de 4h destinée à révéler les motivations et les intérêts du candidat pour le secteur social) Oral : mars/avril 2012 (un entretien individuel d'1h)	Ecrit : 90 € Oral : 100 €
PAYS DE LA LOIRE ATTENTION : les candidats ne peuvent se présenter que dans l'un des deux centres de formation	ARIFTS Ponants Rezé	INTERNET www.arifts.fr	Du 2 novembre 2011 au 31 janvier 2012	Ecrit : le 3 mars 2012 (un exposé rédigé sur un fait d'actualité ; une étude de situation socio-éducative) Oral : avril ou mai 2012 (séquence collective et séquence individuelle sur une journée)	Dossier : 25 € Ecrit : 68 € Oral : 122 €
	ARIFTS Safrants Angers	INTERNET www.arifts.fr	Du 2 novembre 2011 au 31 janvier 2012	Ecrit : le 3 mars 2012 (analyse et synthèse d'un texte exposant un fait d'actualité ; épreuve de connaissances sociales) Oral : avril ou mai 2012 (séquence collective et séquence individuelle sur une journée)	Dossier : 25 € Ecrit : 68 € Oral : 122 €
POITOU CHARENTES	I.R.T.S. Poitiers	INTERNET www.irts-poitou-charentes.org	Du 12 septembre au 14 octobre 2011	Ecrit : le 19 novembre 11 (résumé de texte et argumentation) Oral : du 5 au 14 mars 2012 (un entretien individuel d'1h)	Ecrit : 100 € Oral : 140 €

FRAIS DE SELECTION & DROITS D'INSCRIPTION

Educateur Spécialisé

Les tarifs sont réévalués chaque année. A titre indicatif, vous trouverez ci-dessous un tableau comparatif des tarifs pratiqués par les écoles du Grand-Ouest pour la rentrée 2011-2012 :

REGION	Total pour les épreuves de sélection*	Frais de scolarité 2012-2013	Sécurité sociale 2012-2013
Basse Normandie	221 euros	725 euros	203 euros
Bretagne	180 euros	580-590 euros	203 euros
Haute Normandie	190 euros	505-520 euros	203 euros
Pays de la Loire	215 euros	777 euros	203 euros
Poitou Charentes	240 euros	475 euros	203 euros

* épreuves écrites d'admissibilité + épreuves orales d'admission

LES EPREUVES DE SELECTION

Les épreuves de sélection se déroulent en deux temps :

1- Les épreuves écrites d'admissibilité

Les candidats doivent en général passer deux types d'épreuves écrites qui visent à vérifier la culture et les capacités du candidat à analyser, résumer un texte et développer un point de vue personnel sur un sujet. Ces épreuves peuvent donc être :

- . une synthèse de dossier portant sur des problèmes sociaux contemporains (3h),
- . une analyse, une synthèse et un commentaire de texte exposant un fait d'actualité (2h)
- . une étude de situation socio-éducative ; connaissances sociales (2h)
- . une épreuve de réflexion et d'argumentation (2h),
- . des tests psychotechniques de raisonnement logique
- . un questionnaire de culture générale sous forme de QCM...
-

2- Les épreuves orales d'admission

Lorsqu'ils ont été déclarés admissibles, les candidats doivent passer un ou deux types d'épreuves orales qui visent à déceler les qualités et les potentialités des candidats dans la perspective de la profession choisie (motivations, maturité affective, contrôle de soi, capacité d'adaptation, aptitude à travailler en équipe...). Ces épreuves peuvent donc être :

- . un entretien avec un ou deux professionnels de l'action sociale portant sur l'itinéraire du candidat et son projet professionnel
- . un entretien avec un psychologue
- . un entretien de 30 mn avec un jury composé d'un éducateur spécialisé, du directeur ou d'un cadre pédagogique de l'école et d'un psychologue clinicien en exercice
- . un exposé de 10 mn et 20 mn d'échange sur un sujet tiré au sort ayant trait aux problèmes sociaux
- . une épreuve collective « débat de groupe »...

Bibliographie utile pour la préparation au concours

Source : <http://www.irts-bretagne.fr> (site de l'Institut régional au travail social de Bretagne)

© Livres :

- . **Cahier du soir d'un éducateur** / Jean Cartry. - Paris : Dunod, 2004. - 156 p.
- . **De l'éducation spécialisée** / Maurice Capul, Michel Lemay. - Ramonville St-Agne : Erès, 2002. - 448 p. (Collection L'éducation spécialisée au quotidien).
- . **Educatrice auprès des populations défavorisées. La part des choses** / Claire Pinon. - Paris : L'Harmattan, 2005. - 146 p. (Collection Educateurs et Préventions).
- . **Etre éducateur dans une société en crise : un engagement, un métier** / Philippe Gaberan. - Paris : ESF, 1998, 140 p. (Collection Actions sociales, Société).
- . **Guide de l'éducation spécialisée. Acteurs et usagers. Institutions et cadre réglementaire.** Pratiques professionnelles. 2e éd. / Guy Dréano. - Paris : Dunod, 2002. - 450 p. (Collection Guides).
- . **La relation éducative. Un outil professionnel pour un projet humaniste** / Philippe Gaberan. - Ramonville St-Agne : Erès, 2003. - 146 p. (Collection L'éducation spécialisée au quotidien).
- . **L'éducateur et son autre histoire ou mort d'un pédagogue** / Jean-François Gomez. - Genève : Editions des Deux Continents, 1994. - 200 p. (Collection Trajets).
- . **L'éducateur spécialisé en question(s). La professionnalisation de l'activité socio-éducative** / Jean Brichaud. - Ramonville St-Agne : Erès, 2001. - 142 p. (Collection L'éducation spécialisée au quotidien).
- . **Le quotidien en éducation spécialisée** / Joseph Rouzel. - Paris : Dunod, 2004. - 197 p. (Collection Action sociale).
- . **Les corridors du quotidien. La relation d'accompagnement dans les établissements spécialisés pour enfants** / Paul Fustier. - Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 2003. - 195 p. (Collection L'Autre et la différence).
- . **Les éducateurs aujourd'hui** / Jean-Luc Martinet (sous la dir. de). - Paris : Dunod, 1999. - 207 p. (Collection Action sociale).
- . **Mille et un jours d'un éducateur. Vivre l'action éducative à domicile** / Francis Alföldi. - Paris : Dunod, 2002. - 188 p.
- . **Mourir, vivre ... ou survivre ? Itinéraire d'un éducateur spécialisé** / Frédéric Spira. Paris : L'Harmattan, 2004. - 473 p. (Collection Au-delà du témoignage).
- . **Récits d'éduc. Des vies qui font des histoires, des histoires qui fondent des vies** / Jacques Loubet. - Ramonville St Agne : Erès, 2005. - 142 p. (Collection L'éducation spécialisée au quotidien).
- . **Rééduquer ... Parcours d'épreuves et trajet de vie** / Jean-François Gomez. - Toulouse : Erès, 1992. - 142 p.
- . **Un éducateur dans les murs. Poème anti-pédagogique pour le XXIème siècle** / Jean-François Gomez. - Paris : Téraèdre, 2004. - 173 p. (Collection Trains sociaux).



Articles :

- . Linda Daovannary. **Educateur spécialisé : une formation rénovée.** TSA Hebdo, la revue des professionnels de l'action sociale et sanitaire », février 2008, n°1150, février 2008, p. 11-16. ISSN 0753-9711
- . Fauchoux François. **L'éducateur spécialisé est un médiateur social.** Lien social, 20 avril 2000, n° 528, p. 13-14. ISSN 0994-1819.
- . Hélari Marie-Christine. **Les éducateurs spécialisés entre l'individuel et le collectif.** Cahiers de l'Actif, mai 2002, n° 312-313, p. 103-111. ISSN 1145-2684.
- . Lepage Dominique. **L'éducateur spécialisé. De l'engagement de soi à l'autonomie de l'autre ...** Le journal des professionnels de l'enfance, septembre 2000, n° 7, P. 16-17. ISSN 1297-5354.
- . Muntaner Barbara. **Educateurs spécialisés : des métiers de réparation et de construction.** L'école des parents, novembre 2000, n° 11, p. 48-50. ISSN 0424-2238.
- . Pissarello Thierry. **Educateur spécialisé : quelle(s) formation(s) pour quel(s) métier(s) ?** Les métamorphoses. Actualité et Perspective, mai 2005, n° 92, p. 27-32. ISSN 1290-9890.

Liste des écoles préparant au Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé

ALSACE

. Ecole Supérieure en Travail
Educatif et Social
3, rue Sédillot - BP 44
67 065 STRASBOURG CEDEX
Tél. 03.88.21.19.90
<http://www.estes.fr>

. Institut Supérieur Social
4, rue Schlumberger
68 200 MULHOUSE
Tél. 03.89.33.20.00 / 20.09
<http://www.issm.asso.fr>

AQUITAINE

. Centre de formation au travail
sanitaire et social de la
Fondation John Bost
Place du marché couvert
BP 414
24 104 BERGERAC CEDEX
Tél. 05.53.22.23.00
<http://johnbost.org/cef>

. IRTS d'Aquitaine
9, avenue François Rabelais
33 401 TALENCE CEDEX
Tél. 05.56.84.20.20
<http://www.irtsaquitaine.fr>

. Institut de Travail Social
8, cours Léon Bérard
BP 7528
64 075 PAU CEDEX
Tél. 05.59.84.93.93
<http://www.its-pau.fr>

. Association pour la Formation
en Milieu Rural - AFMR
Bourg
64 120 ETCHARRY
Tél. 05.59.65.72.82

. Association pour la formation
en milieu rural - AFMR
Domaine Landagoyen
Route Souraide
64480 USTARITZ
Tél. 05.59.70.37.60

AUVERGNE

. EPIRES
62, avenue Marx Dormoy
63 000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04.73.17.01.00
<http://www.epires.net>

AUVERGNE (suite)

. Unité de Formation de
Travailleurs Sociaux
113, rue Antoine Fabre - BP 25
63 270 VIC-LE-COMTE
Tél. 04.73.69.99.00

BASSE-NORMANDIE

. IRTS
11, rue Guyon de Guercheville
BP 10116
14204 HEROUVILLE-SAINT-
CLAIR CEDEX
Tél. 02.31.54.42.00
<http://www.irts-bn.asso.fr>

BOURGOGNE

. Institut Régional Supérieur du
Travail Educatif et Social
2, rue du Professeur Marion
21 000 DIJON
Tél. 03.80.72.64.50
<http://www.irtess.fr>

BRETAGNE

. Institut pour le Travail
Educatif et Social
170, rue Jules Jansen
29 490 GUIPAVAS
Tél. 02.98.02.60.60
<http://www.ites-formation.com>

. IRTS
1, rue de Londres
56 000 LORIENT
Tél. 02.97.37.24.11
<http://www.irts-bretagne.fr>

. IRTS
2, avenue du Bois Labbé
CS 44 238
35 042 RENNESCEDEX
Tél. 02.99.59.41.41
<http://www.irts-bretagne.fr>

. AFPE
12, rue du Vau Méno
BP 507
22 005 SAINT-BRIEUC CEDEX
Tél. 02.96.78.86.20
<http://www.afpe.org>

BRETAGNE (suite)

. AFPE
Centre Emmanuel Mounier
Campus de Ker Lann
Rue Pierre de Maupertuis
35 174 BRUZ CEDEX
Tél. 02.99.05.06.10
<http://www.afpe.org>

CENTRE

. Institut du Travail Social
17, rue Groisson - BP 77554
37 075 TOURS CEDEX 2
Tél. 02.47.62.33.33
<http://www.its-tours.org>

. Ecole Régionale du Travail Social
2032, rue du Général de Gaulle
BP 125
45 161 OLIVET CEDEX
Tél. 02.38.69.17.45
<http://www.erts-olivet.com>

CHAMPAGNE - ARDENNES

. IRTS
8, rue Joliot Curie
51 100 REIMS
Tél. 03.26.06.22.88
<http://www.irts-ca.fr>

FRANCHE-COMTE

. IRTS
4 bis, rue Léonard de Vinci
BP 2107
25 051 BESANÇON
Tél. 03.81.41.61.00
<http://www.irts-fc.fr>

HAUTE-NORMANDIE

. Institut du Développement
Social
Route de Duclair
BP 118
76 380 CANTELEU
Tél. 02.32.83.25.24
<http://www.ids.fr>

. Institut de Formation
d'Educateurs de Normandie
10, rue du Docteur Gibert
76 600 LE HAVRE
Tél. 02.35.42.10.30
<http://www.ifen-formation.com>

HAUTE-NORMANDIE (suite)

. IUT d'Evreux
55, rue Saint-Germain
27 000 EVREUX
Tél. 02.32.29.15.34
<http://www.univ-rouen.fr>

ILE-DE-FRANCE

. Centre de Formation Saint-Honoré
42-44, rue de Romainville
75 019 PARIS
Tél. 01.42.88.80.80
<http://www.stho.org>

. Ecole Supérieure de Travail Social
8, Villa du Parc Montsouris
75 014 PARIS
Tél. 01.44.16.81.81
<http://www.etsup.com>

. Ecole de Formation Psychopédagogique
22, rue Cassette
75 006 PARIS
Tél. 01.44.39.71.30
<http://www.efpp.fr>

. IRTS
145, avenue Parmentier
75 010 PARIS
Tél. 01.42.03.76.90
<http://www.irtsparisidf.asso.fr>

. IRTS - Antenne de Seine et Marne
8 bis, rue Eugène Gonon
77 000 MELUN
Tél. 01.64.10.41.80
<http://www.irtsparisidf.asso.fr>

. BUC Ressources
1 bis, rue Louis Massotte
78 530 BUC
Tél. 01.39.20.19.94
<http://buc-ressources.org>

. IRFASE
5, terrasse de l'Agora
91 034 EVRY CEDEX
Tél. 01.60.79.47.47
<http://www.irfase.com>

. IRTS
1, rue du 11 novembre
92 120 MONTROUGE
Tél. 01.40.92.01.02 / 35.15
<http://www.fondation-itsrs.org>

ILE-DE-France (suite)

. Centre de Formation aux Professions Educatives et Sociales
CEMEA IDF
62, avenue de la République
93 306 AUBERVILLIERS CEDEX
Tél. 01.48.11.27.90
<http://www.cfpes.com>

. Institut Supérieur d'Intervention Sociale
150, avenue P. Vaillant Couturier
BP 35
93 331 NEUILLY-SUR-MARNE
Tél. 01.43.09.75.14
<http://www.fondation-itsrs.org>

. Institut national de formation et d'application - INFA
5-9, rue Anquetil
94736 NOGENT SUR MARNE Tél.
01.45.14.64.67
<http://www.infa-formation.com>

. Institut de travail social et de recherche sociale
150, avenue P. Vaillant Couturier
BP 35
93 331 NEUILLY-SUR-MARNE
Tél. 01.43.09.75.14
<http://www.fondation-itsrs.org>

. Ecole Pratique de Service Social
32, boulevard du port
95 094 CERGY PONTOISE CEDEX
Tél. 01.30.75.62.96
<http://www.epss-edu.com>

. IUT Bobigny - Paris XIII
IUT Carrières sociales option ES
L'Illustration - 1, rue de Chablis
93 017 BOBIGNY Cedex
Tél. 01.48.38.73.71 ou 72
<http://www.iut-bobigny.univ-paris13.fr>

LANGUEDOC-ROUSSILLON

. IRTS
1011, rue du Pont de Laverune
CS 70022
34 077 MONTPELLIER CEDEX 3
Tél. 04.67.07.02.30
<http://www.irts-lr.fr>

. Institut de Formation aux Métiers Educatifs
23, rue de Sauve
30 900 NIMES
Téléphone : 04.66.68.99.60
<http://www.apafase-ifme.com>

LIMOUSIN

. Institut Régional de Formation d'Educateurs
Rue du Buisson
87 170 ISLE
Tél. 05.55.01.40.52

LORRAINE

. IRTS de Lorraine - Site de Nancy
201, avenue Raymond Pinchard
BP 2009
54 100 NANCY
Tél. 03.83.93.36.36
<http://www.irts-lorraine.fr>

. IRTS de Lorraine - Site de Metz
41, avenue de la Liberté
Le Ban-Saint-Martin
CS 50029
57 063 METZ CEDEX 2
Tél. 03.87.31.68.00
<http://www.irts-lorraine.fr>

MIDI-PYRENEES

. Centre Régional de Formation aux Métiers du Social - CEMEA ERASME
29 bis, chemin de la Garonne
31100 TOULOUSE
Tél. 05.61.19.27.60
<http://www.erasme.fr>

. Institut Saint-Simon
Avenue du Général Decrouste
31 100 TOULOUSE
Tél. 05.61.19.09.49
<http://www.institutsaintsimon.com>

. IFRASS
2 bis rue Emile Pelletier
31100 TOULOUSE
Tél. 05.34.63.89.00
<http://www.ifrass.net/>

NORD

. Ecole d'Educateurs spécialisé
22, rue Halévy
59 000 LILLE
Tél. 03.20.93.70.16
<http://www.ees-ifar.org>

. Ecole d'Educateurs spécialisés
Antenne de Maubeuge
Rue du Gazomètre
59 600 MAUBEUGE
Tél. 03.27.62.87.22
<http://www.ees-ifar.org>

NORD (suite)

. Ecole d'Educateurs spécialisés
Antenne de Saint-Omer
42 rue Carnot
62 500 SAINT-OMER
Tél. 03.21.12.20.20
<http://www.ees-ifar.org>

. IUT B de Lille III
Département Carrières sociales
35, rue Sainte Barbe - BP 70460
59 208 TOURCOING
Tél. 03.20.76.25.68
<http://www.iut.univ-lille3.fr/>

. IRTS
Rue Ambroise Paré
BP 71
59 373 LOOS
Tél. 03.20.62.53.70
<http://www.artsnpd.asso.fr>

. AFERTES
5, rue Paul Perin - BP 225
62 004 ARRAS Cedex
Tél. 03.21.60.40.00
<http://www.afertes.org/>

PAYS-DE-LA-LOIRE

. Arifts - Ponants
Pôle nantais en travail social
Service Sélections
116, rue de la Classerie
44 400 REZE
Tél. 02.40.75.69.94
<http://www.arifts.fr>

. Arifts - Safrants - Site
angevin de formation de recherche
et accompagnement en travail
social
6, rue Georges Morel
49 045 ANGERS CEDEX 01
Tél. 02.41.48.20.22
<http://www.arifts.fr>

. IUT de Cholet
Scolarité Carrières sociales
3, rue Henri Huré
49 300 CHOLET
Tél. 02.41.22.69.56 ou 60
<http://www.iut-angers-cholet.com>

PICARDIE

. Institut Régional de Formation
aux Fonctions Educatives
12, rue des deux ponts
80 044 AMIENS
Tél. 03.22.66.33.99
<http://www.irffe.fr>

POITOU-CHARENTES

. IRTS
1, rue Guynemer - BP 215
86 005 POITIERS CEDEX
Tél. 05.49.37.60.00
<http://www.irts-poitou-charentes.org>

PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR

. Institut d'Enseignement
Supérieur de Travail Social
6, rue du Chanoine Rance-Bouvrey
06 105 NICE CEDEX 2
Tél. 04.92.07.77.97
<http://www.iests.com>

PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR (suite)

. IRTS
20, boulevard des Salyens - BP 133
13 267 MARSEILLE Cedex 08
Tél. 04.91.76.92.00
<http://www.irts-pacacorse.com>

. Institut Méditerranéen de
Formation et de Recherche en
Travail Social
16, rue Ferdinand Rey
13 006 MARSEILLE
Tél. 04.91.24.61.10
<http://www.imf.asso.fr>

RHONE-ALPES

. IUT de Grenoble 2
Département Carrières Sociales
2, place Doyen-Gosse
38 031 GRENOBLE
Tél. 04.76.28.45.12
<http://www.iut2.upmf-grenoble.fr>

. Institut de Formation de
Travailleurs Sociaux
3, avenue Victor Hugo - BP 165
38 432 ECHIROLLES CEDEX
Tél. 04 76 09 02 08
<http://www.ifts-asso.com>

. Institut Régional et Européen
des Métiers de l'Intervention
Sociale
42, rue de la Tour Varan - BP 200
42 704 FIRMINY CEDEX
Tél. 04.77.10.13.70
<http://www.ireis.org>

RHONE-ALPES (suite)

. Recherche & Promotion
133, Grande Rue de la Guillotière
69 007 LYON
Tél. 04.78.69.90.90

. Institut de Travailleurs sociaux
78-79, quai Clémenceau - BP 92
69 643 CALUIRE et CUIRE CDX
Tél. 04.72.27.44.20
<http://www.its69.org>

ANTILLES - GUYANE

. Institut Régional de
Développement du travail Social
1 avenue Gustave Charléry
BP 897
97 341 CAYENNE CEDEX
Tél. 05.94.25.34.88

MARTINIQUE

. Institut de formation aux
métiers éducatifs, sanitaires &
sociaux - IFMES
Rivière L'Or
97212 SAINT JOSEPH
MARTINIQUE
Tél. 05.96.42.56.56
<http://www.afprts-ifmes.com>

REUNION

. IRTS
1, rue Sully Brunet
97 470 SAINT-BENOIT
Tél. 02.62.92.97.77
<http://www.irtsreunion.asso.fr>

REPertoire DES DRJSCS

Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

D.R.J.S.C.S. ALSACE

17, rue Goethe - BP 60283-Relogement effectif à
partir du 1^{er} avril : Cité administrative Gaujot /
14 rue du maréchal Juin
67007 STRASBOURG Cedex

Tél : 03.88.45.30.42

E-mail : drjscs67@drjscs.gouv.fr

D.R.J.S.C.S. AQUITAINE

7 bld Jacques Chaban Delmas-
33525 BRUGES CEDEX

Tél : 05.56.69.38.00

E-mail : drjscs33@drjscs.gouv.fr

D.R.J.S.C.S. AUVERGNE

34, rue Albert Thomas-
63038 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Tél : 04.73.34.91.91

Fax : 04.73.93.82.29

E-mail : drjscs63@drjscs.gouv.fr

D.R.J.S.C.S. BOURGOGNE

10, bld Carnot - BP. 13430-
21034 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.68.39.03

E-mail : drjscs21@drjscs.gouv.fr

D.R.J.S.C.S. BRETAGNE

4, av. du Bois Labbé-CS 94323
35043 RENNES CEDEX

Tél : 02.23.48.24.00

E-mail : drjscs35@drjscs.gouv.fr

D.R.J.S.C.S. CENTRE

122, Faubourg Bannier-CS 74204
45042 ORLEANS CEDEX 1

Tél : 02.38.77.49.00

Fax : 02 38 53 98 99

E-mail : drjscs45@drjscs.gouv.fr

D.R.J.S.C.S. CHAMPAGNE-ARDENNE

4, rue Dom Pierre Pérignon-
51009 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

Tél : 03.26.26.98.00

Fax : 03.26.26.98.01

Internet : <http://www.drdjs-champagne-ardenne.jeunesse-sports.gouv.fr/>

E-mail : drjscs51@drjscs.gouv.fr

D.R.J.S.C.S. CORSE

Rue de l'Aspirant Michelin-BP 323
20178 AJACCIO

Tél : 04-95-29-67-67

E-mail : drjscs20@drjscs.gouv.fr

D.R.J.S.C.S. FRANCHE-COMTE

27, rue Sancey-
25020 BESANCON

Tél : 03.81.41.26.26

E-mail : drjscs25@drjscs.gouv.fr

D.R.J.S.C.S. LANGUEDOC-ROUSSILLON

3 avenue Charles Flahault-
34094 MONTPELLIER CEDEX 5

Tél : 04.6710.14.00

Internet : <http://www.languedoc-roussillon.drjscs.gouv.fr/>

E-mail : drjscs34@drjscs.gouv.fr

D.R.J.S.C.S. LIMOUSIN

24, rue Donzelot-
87036 LIMOGES CEDEX

Tél : 05 55 45 24 50

E-mail : drjscs87@drjscs.gouv.fr

D.R.J.S.C.S. LORRAINE

13, rue de Mainvaux - BP 10069-
54139 SAINT MAX CEDEX

Tél : 03 83 21 40 74

Fax : 03.83.29.20.40

E-mail : drjscs54@drjscs.gouv.fr

D.R.J.S.C.S. MIDI-PYRENES
5, rue du Pont Montaudran, BP 7009-
31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 34 41 73 00
E-mail : drjscs31@drjscs.gouv.fr

D.R.J.S.C.S. NORD-PAS-DE-CALAIS
Rue Boucher de Perthes-
59000 LILLE

Tél : 03.20.14.42.42
E-mail : drjscs62@drjscs.gouv.fr

D.R.J.S.C.S. BASSE-NORMANDIE
Espace Claude Monet-Place Jean Nouzille-
14075 CAEN CEDEX 4

Tél : 02.31.70.97.21
E-mail : drjscs14@drjscs.gouv.fr

D.R.J.S.C.S. HAUTE-NORMANDIE
55, rue Amiral Cécille - BP.1358-
76179 ROUEN

Tél : 02 32 18 15 20
Fax : 02 32 18 15 99
E-mail : drjscs76@drjscs.gouv.fr

D.R.J.S.C.S PARIS
6/8 rue Eugène Oudiné-
75013 PARIS

Tél : 01.40-77-55-00
Fax : 01.45-85-33-20
Internet : <http://www.ile-de-france.jeunesse-sports.gouv.fr>
E-mail : drjscs75-direction@drjscs.gouv.fr

D.R.J.S.C.S. PAYS DE LA LOIRE
Av. François Broussais - BP. 62535-
44325 NANTES CEDEX 3

Tél : 02.40.52.44.44
Fax : 02 40 52 44 60
E-mail : drjscs44@drjscs.gouv.fr

D.R.J.S.C.S. PICARDIE
20, Square Friant les Quatre Chênes-
80039 AMIENS CEDEX

Tél : 03.22.33.89.00
Fax : 03.22.33.89.33
E-mail : drjscs80@drjscs.gouv.fr

D.R.J.S.C.S POITOU-CHARENTES
Avenue de Northampton-
86020 POITIERS CEDEX

Tél : 05.49.37.08.80
Fax : 05.49.88.26.25
E-mail : drjscs86@drjscs.gouv.fr

D.R.J.S.C.S. PROVENCE-ALPES-COTE-D-AZUR
23/25 Rue Borde-CS 90002
13285 MARSEILLE CEDEX 8

Tél : 04.91.29.99.01
E-mail : drjscs13@drjscs.gouv.fr

D.R.J.S.C.S. RHONE-ALPES
239/241 rue Garibaldi-
69422 LYON CEDEX 03

Tél : 04 72 84 55 55
E-mail : drjscs69@drjscs.gouv.fr

EDUCATEUR SPECIALISE

Sources d'information utiles

Documents et sites Internet que vous pouvez consulter au Service universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SUIO-IP) de l'Université de Rennes 2 :

SUIO-IP - Espace Information

Bâtiment « Présidence » - 2^{ème} étage / Tél. 02 99 14 13 91

Ouvert du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (fermé le mardi matin et le vendredi matin)

DOSSIERS DOCUMENTAIRES

- . « *Educateur spécialisé : Profession et Formation (généralités)* » - Classeur n° 1 - Secteur 5.
- . « *Educateur spécialisé : Formations dans le Grand Ouest* » - Classeur n° 2 - Secteur 5.

PERIODIQUES

- . « *Les métiers du social* » - Parcours ONISEP - 2009 - 103 pages.
- . « *Travailler auprès des enfants* » - Parcours ONISEP - 2007 - 115 pages.
- . « *La Gazette Santé Social* » : mensuel des acteurs sanitaires et sociaux.
- . « *Des métiers de la santé et du social* » - L'Officiel STUDYRAMA - 8^{ème} édition - 2011.

OUVRAGES

- . « *Les carrières sociales* » - L'Etudiant - « Métiers et formations » - n° 547 - 2008 - 222 pages.
- . « *Les métiers du social* » - Studyrama - « Métiers » - n° 236 - 2011 - 196 pages.
- . « *Les métiers avec des enfants* » - L'Etudiant - « Métiers et formations » - n° 540 - 2006-2008 - 179 p.
- . « *Travailler avec les enfants* » - Studyrama - « Métiers » - n° 255 - 2008 - 190 pages.
- . « *Les métiers de l'enfance* » - Nicole du Saussois - Ed. Vuibert - 2005 - 251 pages.
- . « *Cent mots pour être éducateur : dictionnaire pratique du quotidien* » - Ed.Erés - 2009 - 158 pages.
- . « *Educateur spécialisé : un métier entre ambition et repli* » - L'Harmattan - Coll. Le travail du social - 2009 - 266 p.
- . « *Devenir éducateur spécialisé : le métier - le concours - le DEES - les écoles* » - ESF Editeur - 2009 - 127 p.
- . « *Guide de l'éducation spécialisée* » - Dunod - 2010 - 497 p.

ANNALES & CORRIGES DE CONCOURS

- . « *L'examen d'entrée dans les centres de formation en travail social* » - DUNOD - 2008 - 308 pages.
- . « *Travailleurs sociaux : concours d'entrée* » - FOUCHER - 2009 - 319 pages.
- . « *Concours ES - ASS - EJE - ME* » - Ed. Lamarre - 2008 - 157 pages.
- . « *Concours d'entrée dans les écoles du travail social : 41 QCM de culture générale* » - Vuibert - 2001 - 159 pages.
- . « *Concours ASS - ES - EJE : épreuves écrites et orales* » - Coll. Admis en écoles du travail social - Vuibert - 2010.
- . « *Concours ASS - ES - EJE : épreuves orales* » - Coll. Admis en écoles du travail social - Vuibert - 2010.
- . « *Educateur spécialisé : DESS / Annales corrigées* » - Vuibert - 2010 - 125 pages.

FICHES METIER & FORMATION

- . « *Moniteur et éducateur spécialisé* » - Actuel CIDJ - n° 2.77 - Juin 2011 - 18 pages.
- . « *Educateur spécialisé : formation en Bretagne* » - Actuel CIJB - n° 2.77 - Juillet 2011 - 3 pages.
- . « *Social / Humanitaire : fiches métiers* » - ONISEP - n° 15 - 2007 - pp.37-38.
- . « *Educateur / Intervenant éducatif* » - n° 23 151 - in *Dictionnaire des emplois / métiers tertiaires* - ROME ANPE - La Documentation française - 1995 - p. 160.
- . « *Répertoire des carrières territoriales : filière médico-sociale* » - Volume 3 - La Documentation française - Mars 2006.
- . « *Les métiers du secteur sanitaire, social et médico-social* » - APEC - Les référentiels des métiers cadres - 2006 - 192 pages.

SELECTION DE SITES INTERNET

- . <http://www.aforts.com> : site de l'association française des organismes de formation et de recherche en travail social
- . <http://www.solidarite.gouv.fr> : site du Ministère des solidarités et de la cohésion social.
- . <http://www.lesocial.fr> : portail du social en France
- . <http://www.educspe.com> : portail de l'éducation spécialisée
- . <http://www.sanitaire-social.com> : Annuaire des 40 000 établissements du secteur sanitaire et social (Hôpitaux, cliniques, soins de suite, rééducation, repos, convalescence, maisons de retraite, EHPAD, établissements pour personnes handicapées, maintien et aide à domicile, organismes, formation, prévention et protection, aide sociale, hébergement social.